

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

PREFECTURE DU TARN

Par arrêté préfectoral du 21 mai 2021 a été prescrite, pour une durée de vingt-cinq jours consécutifs, du **mardi 15 juin 2021 à 9 h au vendredi 9 juillet 2021 inclus à 18 h**, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la création d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur le territoire des communes de Larroque et de Puycelci.

L'opération a pour objet de définir le périmètre global du SPR, à l'intérieur duquel il convient de protéger et de mettre en valeur le patrimoine.

Le siège de l'enquête se situe en mairie de Puycelci - Place de l'Ancien-Château 81400. La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, dont le siège administratif se situe Le Nay-Téou BP 80393 81604 Gaillac Cedex, est la personne responsable du projet.

Des informations peuvent être demandées auprès de la communauté d'agglomération - service aménagement du territoire (téléphone : 05 63 83 08 39 ou ccclie.danesin@gallac-graulhet.fr).

Les pièces du dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier de présentation, des documents graphiques ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles sont déposés pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies de Puycelci et de Larroque afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public, et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête.

Par ailleurs, toute personne peut consulter le dossier d'enquête :

- sur un poste informatique, avec accès gratuit, situé à la mairie de Puycelci, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public ;

- sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn : <http://www.tarn.gouv.fr> ;

ou bien demander communication à ses frais, du dossier d'enquête en s'adressant à la préfecture du Tarn - service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et des affaires foncières - place de la Préfecture - 81013 Albi cedex 9.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions soit :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet et mis à disposition du public dans les mairies de Puycelci et de Larroque ;

- par correspondance postale adressée à l'attention du commissaire enquêteur et parvenue pendant la durée de l'enquête, à la mairie de Puycelci, siège de l'enquête ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-spr-puycelci-larroque@tarn.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables au siège de l'enquête publique et sur le site internet des services de l'Etat du Tarn suvisés. Toutes les observations et propositions écrites seront annexées au registre d'enquête, déposé au siège de l'enquête.

Les observations et propositions y sont tenues à la disposition du public. Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Par décision du 25 mars 2021, le président du tribunal administratif de Toulouse a désigné Mme Marie-Christine FAURE, architecte, en qualité de commissaire enquêteur. Elle siège en cette qualité à la mairie de Puycelci, siège de l'enquête publique.

Elle effectue des permanences dans les mairies concernées selon le calendrier suivant :

Puycelci :

- Samedi 19 juin 2021 : 9 h à 12 h
- Mardi 29 juin 2021 : 9 h à 12 h
- Mardi 6 juillet 2021 : 9 h à 12 h

Larroque

Jeudi 24 juin 2021 : 9 h à 12 h

Toute personne peut également à cette occasion formuler des observations, soit oralement auprès du commissaire enquêteur, soit par écrit sur les registres tenus à cet effet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies de Puycelci et de Larroque ainsi qu'à la préfecture du Tarn.

Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent obtenir communication de ces documents auprès de la préfecture du Tarn (voir service et adresse susvisés) . Cette dernière publie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet www.tarn.gouv.fr.

Approbation de la création du SPR :

1° Si le projet n'est pas modifié après l'enquête, la création du SPR interviendra par arrêté du ministre chargé de la culture.

2° Si le projet est modifié à l'issue de l'enquête publique, le ministre chargé de la culture recueille l'avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture sur le projet modifié avant de prendre sa décision.

Compte tenu de la crise sanitaire liée au covid-19, il est recommandé, afin d'assurer la protection sanitaire du personnel gestionnaire des lieux de consultation et du public, de renforcer les mesures sanitaires.

À cet effet, les gestionnaires des lieux de consultation adopteront les mesures suivantes dans la mesure du possible :

- Mise en place d'un flechage adapté conduisant au lieu où sont déposés le registre d'enquête publique et le dossier ;
- Ne laisser introduire dans cette salle qu'une personne à la fois ;
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour désinfecter à l'entrée de la salle ;
- Réalisation d'une désinfection et de l'aération du lieu de consultation à des intervalles réguliers. Il est également conseillé au public d'apporter un stylo.

Avis administratif

AUTRES ANNONCES LÉGALES

AVIS AU PUBLIC

PREFECTURE DU TARN

Par arrêté préfectoral du 14 juin 2021, la SAS CLP a été autorisée, pour une durée de 30 ans, à disposer de l'énergie de la rivière Arnette pour la mise en jeu d'une entreprise au lieu-dit Castanouze, commune de Mazamet, et destinée à la production d'énergie hydroélectrique. La copie intégrale de cet arrêté préfectoral, de même que le dossier de demande d'autorisation, raturé de la succession de M. DUBOUCAGE Christine décédé le 11/09/2018 à lavaur (81) a été établie et est accessible au public au bureau de l'environnement et des affaires foncières) et à la mairie de Mazamet (Services Techniques), ultérieurement au T.I. Réf. 0318044369/GL

AVIS

Le Directeur départemental des finances publiques de Haute-Garonne, Domaine GPP, Cité Administrative Bât C 31074 Toulouse cedex, curateur de la succession de M. DUBOUCAGE Christine

Assemblée générale

SICAE DU CARMASIN

SERC

Société d'intérêt Collectif Agricole
d'Electricité

Société Anonyme à Capital Variable

22 Rue Raspail

81400 CARMASIN

RCS ALBI 085 710 845

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Les actionnaires sont convoqués en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE le **jeudi 24 juin 2021 à 9h00**, dans les locaux du complexe hôtellerie situé sur la zone de la croix de Mille (Pampelonne) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

MARCHÉS PUBLICS

MAPA > 90 000€



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : DÉPARTEMENT DU TARN, M. Christophe RAMOND - Le Président du Conseil départemental, Lices Georges Pompidou, 81013 ALBI, Tél : 05 63 45 64 64, tél : bureaumarches.81@tam.fr, web : <https://www.tam.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux de sécurisation et d'accessibilité de l'Inspe d'Albi

Référence acheteur : 12150068

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FR27

Durée : 7 mois.

Classification CPV :

Principale : 45232220 - Travaux de gros oeuvre

Complémentaires :

45261000 - Travaux de charpente

45331210 - Travaux d'installation de ventilation

45400000 - Travaux de plâtrerie

45421000 - Travaux de menuiserie

45421000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie

45422000 - Travaux de menuiserie



AVIS DE PUBLICITE

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTRES-MAZAMET, M. Jérôme ROUCARIE - Chef de service, Espace Ressources 'Le Causse Espace d'Entreprises - 81000 Castres, Tél : 05 63 73 50 00, tél : j.roucarie@ville-castres.fr, web : <http://castres-mazamet.com>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Objet : IMPRESSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LA REGIE DES TRANSPORTS LIBELLUS ET POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Référence acheteur : 21IMPRESSIIONCOMMUN

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FR27

Durée : 12 mois.

A compter du 01/11/21

Jusqu'au 31/10/22

Description : L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande.

Chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée.

Classification CPV :

Principale : 79810000 - Services d'impression

La procédure d'achat du présent avis est convertie par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Les variantes sont refusées

Réductions : oui

Lot N° 1 - IMPRESSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION PAPIER - CPV 79810000

IMPRESSIION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION PAPIER

Cout estimé hors TVA : 80 000,00 euros

Lot N° 2 - IMPRESSION DES ADHESIFS - CPV 79810000

IMPRESSIION DES ADHESIFS

Cout estimé hors TVA : 40 000,00 euros

Conditions relatives au contrat

Conditions particulières d'exécution :

L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par le contrat.

Aucune clause de garantie financière prévue.

Aucune avance prévue.

Les prestations sont réglées par des prix unitaires.

Les prix sont révisables.

Le paiement des prestations se fera dans le respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Déclaration sur l'honneur relative à l'égalité entre les femmes et les hommes

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Marché réservé : NON

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 13 juillet 2021 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Renseignements complémentaires

Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un accusé de réception. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargeur ne termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.

La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée.

Il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire.

Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation

et sont rappelés lors du dépôt du pli sur le profil d'acheteur.

La signature électronique des documents n'est pas exigée pour cette consultation.

Des échantillons ou maquettes sont exigés dans les conditions du règlement de la consultation.

Les sous-critères retenus pour le jugement des offres sont définis dans le règlement de la consultation.

Il s'agit d'un marché périodique : NON

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE, 68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse - Cedex 07, Tél : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40, tél : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Précisions concernant tel(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus toutefois être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt légitime, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi à la publication le : 16 juin 2021

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://tam.marchés-publics.info>

Je suis un particulier. Je passe ma petite annonce dans

LA DÉPÊCHE
DU MIDI
LE MARCHÉ

Le Petit Bleu
LE VILLANOIS
QUERCY TOULOUSE

LA NOUVELLE
REPUBLIQUE
des Pyrénées
la Gazette
DU COCUMINGES

Par téléphone : 04.3000.7000

(appel non surtaxé prix d'un appel local)

Règlement par CB

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Vie des sociétés

S.C.P. « BERTRAND - BOYER »
Société d'Avocats Conseil
en Droit des Sociétés

ALBI (Tarn)
Villa Rochegude
12, Boulevard Carnot

Avis est donné de la constitution de la société par actions simplifiée « R & B Invest »

Objet: en France et à l'étranger, la prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quels que soient leur objet social et leur activité, la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption, ou fusion, la participation à la conduite de la politique de ses filiales et à leur mise en valeur ainsi que la réalisation pour son compte ou celui de tiers de toutes opérations et prestations en matière de gestion, d'administration, d'animation et de direction des entreprises.

Siège social: LAGRAVE (Tarn) 41, Chemin de Bonnefil.
Durée: 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S.
Président: Monsieur ALEXIS BOUYSSOU, demeurant à LAGRAVE (Tarn) 22, Chemin de Bonnefil.

Capital social: 5 000 Euros.
Admission aux assemblées: chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire de son choix, qui peut ou non être un associé.

Exercice du droit de vote: chaque associé participe aux décisions collectives et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède, étant précisé qu'il convient de tenir compte des droits particuliers conférés aux actions de préférence si la société en a émis.

Agrement des cessions d'actions: les actions sont librement cessibles entre associés et ne peuvent être cédées à des tiers étrangers si la société qu'avec l'agrement préalable de la collectivité des associés dont les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou à distance.

Immatriculation: Régistre du Commerce et des Sociétés d'ALBI.
Pour avis: Le président.

ALBI COIFF'
EURL au capital de 8000 €
Siège social:
CENTRE COMMERCIAL GEANT CA,
81000 ALBI
450 328 646 RCS d'Albi

En date du 11/05/2021, l'associé unique a nommé en qualité de gérant M. AUBLET Marc demeurant 28, avenue Junot, 75018 Paris, en remplacement de M. PROVOST Yvon, à compter du 11/05/2021.
Modification au RCS d'Albi

AVIS

Le 20.04.2021, l'âge de la sci s.c.i jumca, beauzelle 81220 domiciliée, capital 1524,49 €, rcs 379882905 castres, transfère le siège au domicile du gérant thierry combes sis rde st marin 81220 domicilié à compter de cette même date, décide de modifier la dénomination sociale qui devient : sci.lacydo. cs castres.

AVIS

CARMAUX BOIS ENERGIE
SAS au capital de 1000€
Siège social
577 Avenue Bouloc Torcatès - 81400 Carmaux
848 057 964 RCS Albi

L'assemblée générale du 29/09/2020 a décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.
Modification au RCS d'Albi.



2 rue François Arago - 81000 ALBI

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION: HOLDING SOUILLAC
FORME: Société par actions simplifiée
CAPITAL: 5.000 €
SIÈGE: 11 rue Latayette 81400 CARMAUX

OBJET: - La prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations;
- Le recours à l'emprunt pour financer les prises de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises et la constitution de toutes garanties y afférentes;

- Le conseil en gestion stratégique et opérationnelle pour toute entreprise;
- L'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement;
- La fourniture de services et de conseils, ainsi que toutes opérations de trésorerie vis à vis des filiales et sous filiales placées, directement ou indirectement sous son contrôle;
- Plus particulièrement, toutes opérations d'animation et d'encadrement, conduite de la politique du Groupe, ainsi que toutes prestations administratives, juridiques, informatiques et comptables.

DURÉE: 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOIE:

Chaque action, donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.
AGREMENT: Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres.
PRÉSIDENT: Monsieur Emmanuel SOUILLAC demeurant 11 rue Latayette 81400 CARMAUX
IMMATRICULATION: RCS d'ALBI.

FOURET Consultant EURL

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social: 14 rue Surcouf
81000 ALBI
Identifiée sous le
N° 494 015 258 au RCS Albi

Aux termes d'une décision en date du 10/06/2021, l'associé unique a décidé:

- De proroger de 15 années la durée de la société, soit jusqu'au 31/01/2037 après prorogation et de modifier en conséquence l'article N°5 des statuts.

Pour avis
Le Gérant

legale@letarnlibre.com

PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE



Devis gratuit
Paiement CB

Contacts commerciaux:
Bruno Sarda 06 71 27 48 36
Bénédictine Ayme 05 63 48 75 43
Standard 05 63 48 75 48

Journal hebdomadaire habilité à publier les annonces judiciaires et légales dans tout le département du Tarn (84)

legale@letarnlibre.com

1, rue Alain Colas - BP24 - 81027 ALBI Cedex 9
Tel. 05 63 48 75 48 - Fax 05 63 47 22 36

DEPARTEMENT DU TARN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE MODIFICATIONS 1 ET 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DU GRAND ALBIGEOIS

heures habituelles d'ouverture au public. Le dossier d'enquête en version papier sera également disponible aux jours et heures habituelles d'ouverture au public au siège administratif de l'agglomération de l'Albigeois, Parc François Mitterrand - 81160 SAINT-JUERY.
Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront sur ces 4 lieux aux dates et horaires suivants au :

Siège administratif de l'agglomération:
Parc François Mitterrand 81160 SAINT-JUERY

mercredi 07 juillet 2021 - 14h30 - 17h30
jeudi 12 juillet 2021 - 14h30 - 17h30
jeudi 22 juillet 2021 - 14h30 - 17h30

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions:
- Sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via le site internet de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (www.grand-albigeois.fr) et sur l'adresse internet suivante <https://www.registre-dematerialisee.fr/2519> accessible 7j/7j et 24h/24h depuis le premier jour de l'enquête publique conjointe à 9h00 jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00.

- Sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à la disposition du public aux jours et heures habituelles d'ouverture au public dans les 16 communes et au siège administratif de la communauté d'agglomération de l'Albigeois

- Par voie postale en adressant un courrier au commissaire enquêteur du PLUI au siège administratif de l'agglomération de l'Albigeois, Parc François Mitterrand - 81160 SAINT-JUERY, à faire parvenir pendant la durée de l'enquête

- Par courrier électronique à l'adresse suivante enquete-publique-2519@registre-dematerialisee.fr

- De façon dématérialisée à l'adresse www.registre-dematerialisee.fr

Les décisions susceptibles d'être prises au cours de la procédure d'enquête au PLUI par le conseil communautaire qui pourra décider d'apporter des modifications au vu des résultats de l'enquête publique. Ces décisions seront formalisées par une délibération du Conseil d'agglomération de l'Albigeois.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 21 mai 2021 a été prescrite, pour une durée de vingt-cinq jours consécutifs, du mardi 15 juin inclus à 9 h au vendredi 9 juillet 2021 inclus à 18 h, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la création d'un site patrimonial remarquable (SPR) sur le territoire des communes de Laroque et de Puycelsi.

L'opération a pour objet de définir le périmètre global du SPR, à l'intérieur duquel il convient de protéger et de mettre en valeur le patrimoine.

Le siège de l'enquête se situe en mairie de Puycelsi - Place de l'Ancien-Château 81140.

La communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, dont le siège administratif se situe Le Noy-écou BP 80133 81604 Gaillac Cedex, est la personne responsable du projet.

Des informations peuvent être demandées auprès de la communauté d'agglomération - service aménagement du territoire (téléphone: 05 63 83 08 39 ou cecile.damesin@gallac-graulhet.fr).

Les pièces du dossier d'enquête, comprenant notamment le dossier de présentation, des documents graphiques ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles sont déposés pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies de Puycelsi et de Laroque afin que chacun puisse en prendre connaissance ses observations au public, et consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête.

Par ailleurs, toute personne peut consulter le dossier d'enquête: - sur un poste informatique, avec accès gratuit, situé à la mairie de Puycelsi, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public, - sur le site internet des services de l'état dans le Tarn: <http://www.tarn.gouv.fr>

ou bien demander communication, à ses frais, du dossier d'enquête en s'adressant à la préfecture du Tarn - service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et des affaires foncières - place de la Préfecture - 81013 Albi cedex 9.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut formuler ses observations et propositions soit: - sur les registres d'enquête ouverts à dans les mairies de Puycelsi et de Laroque;

- par correspondance postale adressée à l'attention du commissaire enquêteur et parvenue pendant la durée de l'enquête, à la mairie de Puycelsi, siège de l'enquête;

- par voie électronique à l'adresse suivante: pref-spr-puycelsi-laroque@gallac-graulhet.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables au siège de l'enquête publique et sur le site internet des services de l'état du Tarn susvisé. Toutes les observations et propositions écrites seront annexées au registre d'enquête.

Avis au public

AVIS AU PUBLIC COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de CADALEN (Tarn)

Le public est informé que, par arrêté communal n°75_2021.A du 11 juin 2021, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CADALEN.

Madame Isabelle ROUSTIT a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par M. Le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier de la modification n°1 du PLU et un registre où seront consignées les observations et remarques du public seront soumis à l'enquête publique durant 33 jours consécutifs du 7 juillet 2021 9h00 au 9 août 2021 17h00 aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie: Mardi - Jeudi - Vendredi de 9h00 à 14h00 - Samedi 17h00. Mercredi de 9h00 à 12h00; ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet aux jours et heures habituelles d'ouverture: du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Monsieur le Commissaire-enquêteur recevra le public en Mairie de CADALEN: - Le Jeudi 08 juillet 2021, de 10h00 à 12h00; - Le Mardi 02 juillet 2021, de 14h00 à 16h00; - Le Vendredi 06 août 2021, de 14h00 à 17h00. Le dossier à enquête publique et le présent avis sont consultables sur le site internet de la commune www.cadalen.fr et de la communauté d'agglomération: www.gallac-graulhet.fr

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par Madame le Commissaire-enquêteur. Le rapport et conclusions motivées de Madame le Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public durant un an, aux jours et heures habituelles d'ouverture, en Mairie de CADALEN et au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet.

Toute demande pour en savoir plus ou à vos frais obtenir communication des pièces de l'enquête doit être adressée à Monsieur le Maire, Mairie de CADALEN - 7, rue de la Mairie - 81600 CADALEN. Ce avis sera consultable en mairie et au siège de la communauté d'agglomération jusqu'à la fin de l'enquête.

Pour avis,
Maire Vincent PAULIN

AVIS AU PUBLIC

Par délibération en date du 26/03/2019, le conseil municipal de Villeneuve-Lavard a instauré un DPU sur les zones U et AU de son PLU approuvé le 06/02/2018 et modifié le 15/05/2018, et par délibération en date du 24/02/2020, approbation de la modification simplifiée N°2.

Le PLU et la délibération sont affichés en Mairie et annexés au PLU. Ces documents sont tenus à la disposition du public en Mairie aux jours et heures d'ouverture et à l'adresse suivante: villeneuve-lavard@villers-libre.net.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Engagement de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PUYCELSI

Par délibération n°117_2015 en date du 14 mai 2015 et par arrêté n°05_2021.A en date du 15 janvier 2021, la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet a engagé la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Puycelsi et a procédé à la modification de concentration.

Ces actes ont fait l'objet d'un affichage en mairie et au siège de la communauté d'agglomération, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

Un registre de la concentration, destiné aux observations de toute personne intéressée, est mis à la disposition du public.